



Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 31 janvier 2023

Retour sur la session des 24 et 25 janvier 2023 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 24 et 25 janvier 2023](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Crédit urgent – Désengorgement du RHNe ([23.001ce](#) et [23.001com](#))

Un crédit qui ne masque pas des inquiétudes fondamentales pour le secteur de santé

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste validera quasiment à l'unanimité ce crédit supplémentaire de 2 millions pour le système sanitaire. Nous remercions le Conseil d'État pour ce rapport et de prendre les mesures nécessaires pour éviter de se trouver dans des situations très problématiques et de crise au niveau des soins stationnaires dans notre canton. Bien évidemment qu'un crédit urgent n'est pas forcément ce que préfère notre autorité en matière de gestion financière, mais dans un autre sens il est rassurant de constater que le Conseil d'État prend ses responsabilités d'ouvrir les crédits nécessaires qui permettront le cas échéant de faire face à une situation de crise lorsque ses indicateurs lui montrent que cela pourra être le cas. Dans ce cas, il est préférable d'adopter cette manière de faire, transparente, pour gérer ce type de situation. En ce sens, on peut aussi relever qu'il est facile de regretter qu'un crédit supplémentaire soit demandé juste après le budget. Dans le même temps, cela répond aussi à une évolution complexe du domaine sanitaire et de la situation. Le Conseil d'État, comme nous Parlement, ne fait que constater l'évolution et la réalité d'un domaine extrêmement complexe à prévoir.

Le groupe socialiste a quelques questions techniques, principalement sur les 700'000 francs déjà consacrés à la réhabilitation à titre temporaire de l'hôpital de la Béroche, mais je m'en remets aux propos du rapporteur de la commission des finances et le Conseil d'État pourra y répondre dans son intervention. Plus globalement, l'inquiétude du groupe socialiste est plutôt sur l'entier du système sanitaire au niveau neuchâtelois mais plus largement aussi au niveau suisse. On a ici la question des finances, d'une enveloppe croissante d'année en année qui devrait encore s'accroître avec les phénomènes socio-démographiques que l'on connaît. Mais on a également toutes les questions en lien avec le personnel, la pénurie de personnel



Nouvelles du Grand Conseil

en la matière, la qualité des soins qui doit être assurée malgré l'accroissement des volumes, avec la nécessité de garantir l'universalité de la prise en charge des patients, et autant de questions qui doivent être au centre de nos réflexions quant au système de la santé et qui ne pourront se mener uniquement au niveau cantonal. Le groupe socialiste restera très attentif à ces aspects pour ce que nous avons de marge de manœuvre dans le canton de Neuchâtel lors des travaux futurs du Grand Conseil sur ces questions. » •

Le projet de décret est adopté par 78 voix sans opposition.

Initiative « Pour 1% culturel » ([21.047ce](#) et [21.047com](#))

Initiative « 1% pour le sport » ([21.048ce](#) et [21.048com](#))

Une recevabilité qui ne faisait pas de doute – et pourtant...

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,

Je n'irai pas par quatre chemins : le groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'entrée en matière et les deux décrets. Je pourrais m'arrêter là tant cet objet ne méritait pas toutes ces discussions. Puisque la seule question à laquelle nous avons à répondre était de savoir si ces deux initiatives sont recevables. Cela signifie deux choses : est-ce qu'elles respectent le droit supérieur et est-ce qu'elles respectent les principes fondamentaux de la démocratie, c'est-à-dire la libre formation de l'opinion des citoyen·nes et l'expression fidèle de leur volonté, autrement dit que l'initiative n'est pas intrinsèquement contradictoire et qu'elle n'est pas impossible à réaliser, ce qui a été discuté ici. On voit dans les exemples de la jurisprudence qu'une initiative pratiquement impossible à réaliser, c'est une initiative qui demanderait de ne pas faire une dépense qui aurait déjà été faite ou de ne pas construire un bâtiment qui aurait déjà été construit. Bref, de revenir dans le passé. Sinon, le principe général est que les droits politiques sont absolus à l'exception de ces deux principes. S'il y a un doute, en vertu du principe *in dubio pro populo*, c'est l'initiative qui doit être validée et pas invalidée.

Compte tenu de ces principes, on peut être étonnés des discussions qui ont eu lieu autour de ces deux initiatives. S'il est clair qu'en faisant 1%, plus 1%, plus 1%, peut-être que dans quelques décennies, on en sera au 101^{ème} % et à ce moment-là, on devra se poser la question de l'exécutabilité. Mais aujourd'hui, l'initiative est clairement recevable. La question d'avenir est finalement une question politique qui est pertinente, même à gauche, car nous voulons des politiques publiques qui se développent sur les besoins de la population, besoins qui sont par nature conjoncturels et qui nécessitent donc un budget flexible. Mais encore une fois, ces questions-là sont des questions politiques et viendront avec le deuxième rapport du Conseil d'État et qui n'avaient pas lieu d'être faites à ce moment-là. Il est vraiment important de



Nouvelles du Grand Conseil

rappeler que ces débats politiques et ces discussions d'avenir ne doivent pas avoir lieu dans ces premiers débats de recevabilité.

Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste vous invite à l'avenir à ne pas faire preuve de juridisme étroit à l'étude d'autres initiatives et d'exercices des droits populaires, ceci afin de préserver la qualité de la démocratie. Un point positif qui peut être relevé avec ce rapport est l'excellent avis de droit qui pourra être réutilisé pour nous permettre à l'avenir de nous économiser une année de traitement sur une initiative qui était manifestement recevable dès le début. » •

Le projet de décret « Pour 1% culturel » est accepté à l'unanimité.

Le projet de décret « 1% pour le sport » est accepté par 99 oui sans opposition.

Plan climat cantonal 2022-2027 ([22.006ce](#) et [22.006com](#))

Il faut aller bien plus vite, avec beaucoup plus de moyens !

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et Chers collègues,

Dès 1930, des premiers papiers de scientifiques alertent sur l'impact des émissions de gaz à effet de serre sur le climat. Mais dans ces années-là, les priorités se trouvent bien ailleurs... Fin des années 70, il y a pléthore de rapport sur le changement climatique. Nous savions déjà qu'il y avait un problème et nous continuions de penser que nous le traiterions plus tard. Depuis, toutes les prévisions les plus pessimistes des scientifiques se sont en fait révélées plus optimistes que la vitesse réelle à laquelle le climat s'est réchauffé.

Depuis un siècle nous savons, et depuis un siècle aucun politique n'a été en mesure de prendre sérieusement ses responsabilités. Et ce pour quelles raisons ? Des raisons budgétaires, le manque de courage politique et, surtout, les intérêts personnels d'une minorité aisée. Maintenant, nous sommes devant le fait accompli : même en limitant le réchauffement climatique, les catastrophes naturelles se multiplieront. Nous vivons d'ores et déjà à travers le monde des catastrophes liées aux changements du climat. Mais dans notre imaginaire, nous ne voyons qu'à court terme, occultant la réalité des faits. L'histoire se répète, décennie après décennie, sans qu'aucun acteur politique et économique ne décide véritablement d'agir. La question est simple pour chaque autorité politique, quel que soit son niveau institutionnel : quand allons-nous enfin prendre nos responsabilités ?



Nouvelles du Grand Conseil

Nous avons eu des rêves et nous avons toujours des rêves, des rêves de voyager toujours plus loin, de gagner toujours plus d'argent, d'avoir un chalet à la montagne. Ces rêves-là doivent changer ! Nous ne pouvons plus continuer notre « business as usual ». La transition énergétique n'est pas un défi technique, ces problèmes ont été réglés depuis longtemps. Nous devons aider nos cerveaux à ne pas utiliser leur côté réflexe mais celui de la réflexion ; laisser de côté la simple réaction immédiate et choisir l'action pensée sur la durée.

Chères et chers collègues, nous sommes donc à un tournant majeur du 21^{ème} siècle. Il ne suffira pas d'attendre cinq ans pour savoir si nous avons raison aujourd'hui, mais il faudra patienter 20 ou 30 ans ! Et tout ce que nous voyons du dernier monitoring de 2020, c'est qu'à l'heure actuelle, les mesures n'ont pas l'ampleur nécessaire pour limiter les conséquences du changement climatique à une vie acceptable. Évidemment que mettre fin aux émissions de gaz à effet de serre de notre canton ne changera pas la face du monde, mais nous devons prendre nos responsabilités à notre niveau et en fonction du potentiel qui est le nôtre, car nous consommons plus que la moitié de l'humanité, alors que nous disposons de toutes les connaissances ainsi que des technologies pour être exemplaires.

Le groupe socialiste se montre très critique sur le plan climat proposé par le Conseil d'État. Selon nous, il manque simplement sa cible.

En effet, ce rapport porte beaucoup d'intentions mais très peu de mesures contraignantes. D'une part, nous n'avons pas de priorisation de celles-ci et d'autres parts nous ne connaissons pas leurs impacts potentiels sur l'économie, la nature, et la population.

En effet, il est impossible de savoir si les mesures proposées permettront de répondre aux objectifs, ce plan nous pose ainsi un problème fondamental de méthodologie. Enfin... par une simple règle de trois des mesures et moyens engagés par le plan climat proposé, des changements et investissements massifs nécessaires pour réduire notre consommation énergétique et nos émissions de gaz à effets de serre ainsi que d'un objectif fixé initialement à 2050, nous avons la certitude que la cible est impossible à atteindre en l'état.

Par ailleurs, ce plan climat nous donne l'impression d'un plan consensuel, qui tente d'arranger tout le monde. Pourtant, nous savons qu'il nous reste peu de temps pour inverser la tendance et faire baisser drastiquement nos émissions carbonées. En nous basant sur les derniers rapports du GIEC, nous devons mettre en place des actions fortes et durables dans les dix prochaines années pour inverser la tendance.

Aussi, les investissements consentis ne sont largement pas à la hauteur des défis qui nous attendent et nous le savons, le coût de l'inaction réalisera des dégâts plus importants. L'Association suisse des banquiers a estimé à 2% du PIB les investissements annuels nécessaires pour que la Suisse atteigne la neutralité carbone. À titre comparatif, pour 2020, le PIB de notre canton était d'environ 15 milliard de francs, ce qui représenterait la somme d'environ 300 millions d'investissement annuel. Dans cette perspective, le mécanisme de frein



Nouvelles du Grand Conseil

à l'endettement fait partie des éléments qui nous empêchent de réaliser les investissements nécessaires. Des investissements immédiats qui éviteront des coûts colossaux dans le futur doivent être considérés comme des investissements qui rapportent.

Nous entendons les groupes qui souhaitent que nous disposions de mesures incitatives, de dépenses soutenables pour notre canton, mais celles-ci ne sont pas réalistes. La politique des petits pas n'engendrera que des dépenses gigantesques, qui auront un impact dramatique sur la population, et en particulier sur les personnes connaissant la situation économique la plus précaire. Avec les crises que nous vivons, nous savons que tout investissement dans le renouvelable et la sobriété énergétique induira directement une baisse de nos charges futures.

À la lecture du rapport, le groupe socialiste a longtemps débattu sur l'entrée en matière de celui-ci dû au fait de son manque d'ambition et sa défaillance de cohérence méthodologique. Notre groupe s'est finalement prononcé majoritairement en faveur de l'entrée en matière car nous estimons que ce plan est mieux que le néant, que ses mesures auraient dû être prises il y a plus de 30 ans et que nous devons maintenant aller rapidement de l'avant. Le renvoyer à son expéditeur nous ferait perdre trop de temps, du temps que nous n'avons plus pour inverser la tendance dramatique prise aujourd'hui par nos émissions de gaz à effet de serre. Une partie de notre groupe, qui ne veut pas empêcher le plan final d'aller de l'avant, a toutefois décidé de s'abstenir lors du vote d'entrée en matière. Ceci afin de démontrer leur désapprobation et leur mécontentement face à ce qui est proposé par le Conseil d'État. Et surtout, parce qu'il apparaît stérile à cette minorité de concentrer le débat sur des objectifs, alors même que ce plan ne nous donne pas les outils pour les concrétiser.

Pour notre groupe, ce plan climat manque cruellement d'une vision transversale qui doit urgemment :

- Intégrer beaucoup plus largement la population pour inciter les changements de comportements tant dans la consultation qu'au travers d'une démarche participative, notamment par le biais d'un système de consultations de citoyennes et citoyens désignés par tirage au sort et accompagnés par des experts pour mener leurs travaux ;
- Mettre en place d'outils et de mécanismes d'accompagnements visant à atténuer les conséquences sociales découlant des effets liés aux changements climatiques comme un accès financièrement abordable aux transports publics ou un revenu de transition éco-sociale ;
- Se mettre rapidement en réflexion sur les métiers du changement et la reconversion professionnelle pour permettre à la population de s'adapter aux nouveaux métiers induits par le changement climatique ;
- Augmenter le report modal pour inciter la population à utiliser les mobilités douces ;
- Demander des expertises scientifiques sur les mesures décidées par le Conseil d'État ;



Nouvelles du Grand Conseil

- Augmenter l'intensité des assainissements des bâtiments ;
- Intégrer l'impact du numérique dans le monitoring.

Durant nos travaux de commission, n'ayant pas la marge de manœuvre nécessaire pour travailler sur les mesures qui dépendent uniquement de la compétence de l'exécutif, notre groupe s'est positionné en proposant de travailler sur le second plan climat. Au travers d'un amendement au décret, qui découle d'un consensus politique, nous avons intégré en partie les points que je viens de vous citer précédemment. De plus, il était pour nous primordial que les travaux et moyens consacrés au deuxième plan climat soient affectés immédiatement dès l'adoption du premier. Le second plan devra être prêt à être déployé dès le 1^{er} janvier 2027 et s'étendre sur 4 ans. Notre parlement, par sa commission climat et énergie, devra être associé à la suite des travaux et au suivi des mesures déployées par le premier plan climat.

Nous vous invitons donc à soutenir cet amendement (aux articles premier, 2, 2a, 3a, 5 alinéa 2 et article 6). Par ailleurs, nous comprenons la volonté du Conseil d'État de bénéficier de mêmes indices d'évaluation que la Suisse et l'ensemble des cantons, mais comptabiliser les émissions extraterritoriales nous aurait permis de pouvoir discerner la réelle évolution de nos émissions de GES. Pour changer nos comportements, nous devons prendre en considération nos émissions extraterritoriales. Les comptabiliser aurait fait de ce plan climat un plan climat ambitieux. Dans cette même optique, il nous paraît évident que si nous ne comptabilisons pas nos émissions extraterritoriales, nous ne devons pas comptabiliser nos compensations extraterritoriales. Nous vous invitons à soutenir l'amendement à l'article premier alinéa 3, lettre f.

Concernant les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la raffinerie et la cimenterie, notre groupe pense également qu'il est cohérent de les prendre en considération dans nos objectifs proportionnellement à la part de la population neuchâteloise sur la population suisse, dans l'attente d'une péréquation fédérale des émissions de GES des gros consommateurs. Les occulter ne ferait qu'omettre la réalité de notre consommation.

Chers et chères collègues, vous le savez, le groupe socialiste fait souvent le choix des compromis. La politique suisse est ainsi faite et voilà pourquoi nous sommes souvent cités en exemple. Pour notre groupe, un consensus politique a du sens lorsqu'il peut rejoindre un consensus scientifique qui se base sur la réalité des faits. Pour ce qui est du climat, que nous soyons de droite, de gauche, riche, pauvre, à la fin nous paierons toutes et tous l'addition. Et nous avons trop tardé à prendre nos responsabilités. Aujourd'hui, notre groupe tient à prendre ses responsabilités et votera pour l'amendement fixant l'objectif de neutralité carbone à 2040 car l'heure n'est plus à la tergiversation. L'objectif 2040 paraît trop loin pour certains, trop court pour d'autres. Pour nous, il exigera de mettre en action les mesures nécessaires afin de tenter de laisser une vie décente à nos enfants.



Nouvelles du Grand Conseil

En résumé, notre groupe rejoint l'avis de la commission lorsque celle-ci estime que le plan climat qui nous est proposé aurait été excellent et visionnaire s'il nous avait été proposé il y a 30 ans. En cela, nous tenons, malgré les nombreuses critiques émises, remercier les trop rares personnes qui se sont démenées, au sein des services de l'État, pour nous présenter les 52 mesures reprises par le Conseil d'État. Mesures toutes importantes bien évidemment, mais largement insuffisantes en termes de moyens consacrés et d'ambitions visées par rapport aux défis et enjeux qui nous attendent. Il faut aller bien plus vite, avec beaucoup plus de moyens ! C'est en ce sens que notre groupe pourra se rallier unanimement à la version proposée par la commission parlementaire, que nous remercions d'avoir, avec les faibles moyens à sa disposition, tenté de son mieux de rectifier le tir et d'améliorer le projet. Mais une fois encore, cela ne sera pas suffisant, et comme nous ne pouvons pas nous permettre le luxe d'attendre encore, nous continuerons ces prochains jours, mois et semaines, à mettre la pression sur le gouvernement pour une vraie prise en compte de l'urgence climatique et sociale à laquelle notre République sera confrontée si l'on poursuit sur cette trajectoire. Nous assumerons nos responsabilités, et effectuerons notre travail parlementaire, en particulier en légiférant dans tous les domaines où cela s'avère nécessaire.

Concernant le classement des motions et postulats, nous voterons le classement de la motion 18.218, les postulats 19.117 et 13.118. Notre groupe ne classera pas la motion 19.158 « Neuchâtel : champion suisse de l'hydrogène ». En effet, aucune mesure du plan climat ne permet d'y répondre favorablement, nous attendons clairement plus de la part du Conseil d'État à ce sujet. Quant à la motion 19.122, « Agissez pour un avenir viable et juste », notre groupe est unanime à dire que le plan climat ainsi que les travaux de commission ne répondaient pas entièrement à la motion. Toutefois, notre groupe sera partagé sur son classement car certaines et certains pensent nécessaire d'y répondre entièrement et d'autres pensent qu'il faut revenir avec un nouvel outil parlementaire.

Pour conclure, nous vous invitons toutes et tous à soutenir ce plan climat qui est un premier (petit) pas dans la bonne direction. Un second pas, de géant cette fois, devra rapidement être fait. Le PS s'y attèlera demain, dès l'adoption de ce premier plan climat.

Je vous remercie de votre attention. » ●

L'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée non combattue.

Le projet de loi amendé est adopté par 62 voix contre 33.

L'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée par 90 voix sans opposition.

Le projet de décret amendé est adopté par 74 voix contre 14 (Vote à la majorité de 3/5).

Le classement de la motion 18.218 est accepté à l'unanimité.

Le classement de la motion 19.122 est accepté par 57 voix contre 41.

Le classement de la motion 19.158 est refusé par 69 voix contre 31.

Le classement du postulat 19.117 est accepté non combattue.

Le classement du postulat 13.117 est accepté non combattue.



Nouvelles du Grand Conseil

Le postulat 23.106 est accepté non combattu.

Frais de procédure ([22.030ce](#) et [22.030com](#))

Des modifications qui rencontrent l'unanimité

La députée Corine Bolay-Mercier a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Ce rapport de propositions de modifications législatives n'a à vrai dire pas provoqué un gros débat dans notre groupe. Nous prenons acte que le Conseil d'État propose ces modifications suite à des préoccupations émises par les autorités judiciaires et de l'administration.

Trois lois sont concernées : la loi fixant le tarif des frais, des émoluments de chancellerie et des dépens en matière civile, pénale et administrative (LTFrais), la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique (LEXUP) et la loi sur l'exécution des peines et des mesures pour les personnes adultes (LPMPA). Pour toutes ces lois, les modifications clarifient certains détails du système des frais, émoluments et dépens en matière judiciaire et administrative.

Au final, le groupe socialiste accepte les propositions faites à l'unanimité. » •

Le projet de loi est adopté par 99 voix sans opposition.

Prévention contre les violences policières ([22.024ce](#) et [22.024com](#))

Des réponses satisfaisantes pour une meilleure prévention des risques

La députée Josiane Jemmely a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

« Tu as changé le monde George »: Je cite le leader américain des droits civiques Al Sharpton qui avait prononcé ces paroles lors d'une cérémonie en hommage à George Floyd en juin 2020. Propos aux accents politiques empreints de tristesse mais également d'espoir pour un monde meilleur, avec la promesse de « continuer le combat pour la justice et la paix sociale ».



Il me paraît important de revenir sur les sentiments de colère et d'inquiétude que le décès de Georges Flyod avait suscités à travers le monde en mai 2020. Les réactions et l'envergure des manifestations avaient alors questionné même à Neuchâtel. Sensibles à la cause des personnes racisées et victimes de violences policières, plusieurs Neuchâteloises et Neuchâtelois, et notamment les jeunes, s'étaient associés à ces protestations pour réclamer des mesures rectificatives et adéquates en cas de bavures policières avérées dans notre canton. C'est aujourd'hui chose faite avec le traitement de ce rapport.

Le groupe socialiste apprécie la méthode de travail et la volonté d'apaisement mises en place par le Conseil d'État et ses services, en particulier la Police neuchâteloise, pour répondre au postulat 20.156. L'appel fait aux membres de la communauté africaine pour échanger avec la police sur des sujets précis s'est achevé par des résultats constructifs et rassurants. Je profite de cette prise de paroles pour remercier le capitaine Bertrand Mollier pour sa disponibilité et ses capacités d'écoute et d'actions pour trouver des solutions aux quelques malheureuses situations signalées lors de nos travaux.

Quant au travail de la commission, notre groupe est globalement satisfait de la qualité du travail accompli par les commissaires, même s'il observe quelques contrariétés exprimées par certaines commissaires sur les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle et qui estimaient qu'elles auraient dû être traitées durant l'examen du présent postulat. Malgré cette lacune, le groupe socialiste observe quand même que le Conseil d'État a promis d'apporter des réponses à ces aspects à travers un rapport futur qui traitera spécifiquement de ces sujets, ce qui rassure notre groupe. Conscient de la complexité du travail que réalise la Police neuchâteloise, le groupe socialiste tient à reconnaître et valoriser cette mission qui est réalisée au quotidien pour la population neuchâteloise.

Notre groupe est également favorable à la décision du Conseil d'État de changer la loi sur la police neuchâteloise (LPol) pour permettre au Ministère public de recourir à des policières et policiers d'autres cantons lorsque les membres de la police neuchâteloise ne peuvent fonctionner, en particulier lors des enquêtes ouvertes contre l'un d'entre eux ou l'une d'entre elles. C'est identique pour les mesures, particulièrement en termes de communication/prévention, de recherche scientifique, de matériels d'équipement et de partenariats entre les services de l'administration évoqués dans le rapport même si notre groupe déplore qu'elles ne soient pas complètement exécutées.

Au sujet des trois points non traités correctement dans le cadre du rapport du Conseil d'État, à savoir :

- Premièrement, la mise en place d'un bureau des plaintes indépendant, qui est une des demandes principales du postulat ;



Nouvelles du Grand Conseil

- Deuxièmement, l'obligation réglementaire de dispenser aux policières et aux policiers des formations de sensibilisation aux questions de discriminations raciales, ethniques, religieuses, sexuelles, de genre et liées au handicap de manière régulière ;
- Troisièmement, l'obligation réglementaire de publier régulièrement des statistiques sur la question des discriminations et des violences policières.

Le groupe socialiste estime qu'une réponse forte a été donnée par le Conseil d'État, notamment l'attribution du bureau des plaintes indépendant au COSM qui détient actuellement des compétences pour accomplir cette fonction, ce qui était une des demandes primordiales du postulat. Il salue évidemment le fait que cette mission soit ancrée dans la Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle. Cependant, il considère qu'il s'agit d'un premier geste pour les discriminations orientées spécifiquement vers les personnes racisées, ce qui est encourageant. Mais il constate aussi que la problématique évoquée n'a pas été traitée dans son intégralité et souhaite des corrections. C'est pourquoi, les promesses du Conseil d'État d'intégrer les discriminations relatives aux personnes LGBTQ+ à la réponse au postulat 21.180 qui les concerne, satisfait le groupe socialiste. Quant à l'amendement de la commission soutenu par le Conseil d'État et accepté à l'unanimité par les commissaires, notre groupe le soutiendra.

S'agissant des aspects liés à la formation continue des agents de police sur les questions de discriminations au sens large ainsi que l'obligation réglementaire de publier constamment des statistiques sur le sujet des discriminations et des violences policières, notre groupe observe que ces points ont enfin trouvé des réponses apaisantes dans les engagements pris par le Conseil d'État d'ajouter au règlement d'exécution de la LPol un ou plusieurs articles traitant de ces thématiques.

En conclusion, notre groupe à l'unanimité acceptera le rapport amendé de la commission ainsi que le classement du postulat 20.156. » •

Le projet de loi modifiant la LPol est adopté par 99 voix sans opposition.

Le projet de loi modifiant la loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle est adopté par 99 voix sans opposition.

Le classement du postulat 20.156 accepté par 74 voix contre 18.

Double indemnisation ([22.040ce](#) et [22.040com](#))

Une proposition incohérente et risquée, au détriment des droits parlementaires



Nouvelles du Grand Conseil

Le député Romain Dubois a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Voilà un rapport étonnant. Alors que trainent dans les tiroirs du département plusieurs interventions en lien avec la politique culturelle du canton, dont la plus ancienne provient d'ailleurs du groupe radical et date d'il y a plus de 25 ans, on nous sort du chapeau un postulat d'importance moindre et aux conséquences dérisoires. Au vue de la surcharge de travail fréquemment évoquée par le Conseil d'État, permettez-nous de nous interroger quant à la priorisation du travail, motif qui pourrait à lui seul justifier une non-entrée en matière sur cet objet. Mais la commission a été convaincue par au moins deux autres arguments de fond que je me permettrai de développer tant le rapport de commission fait état de concision à leur égard.

Tout d'abord, un problème conceptuel. Les indemnités du Grand Conseil ne sont pas liées aux revenus des député-es, ni à la fortune et à une éventuelle perte de gain. En soit, pour recevoir une indemnité du Grand Conseil, il faut remplir deux critères : avoir été élu-e député-e et le second est un paramètre, à savoir le nombre de séances que l'on fait. Ce sont aujourd'hui les deux seuls critères qui conditionnent le versement des indemnités et il n'y a pas de volonté d'en adopter des nouveaux qui seraient liés à la personnalité des député-es. Le Conseil d'État a d'ailleurs bien commencé son travail puisqu'il a touché la loi sur la fonction publique, et non la loi sur l'organisation du Grand Conseil. Le problème est qu'il a mal terminé son travail en disant que ce sont les indemnités du Grand Conseil qui devaient être réduites et non pas les salaires de la fonction publique. On crée ainsi deux catégories de députés, ce qui est particulièrement faux du point de vue légistique et qui ouvre une boîte de Pandore sur la manière de verser les indemnités des député-es. Ne devrait-on pas traiter d'autres formes de double indemnisation, etc., etc. Cela ouvre la porte à d'autres questions qui ne sont pour nous pas pertinentes et importantes à discuter aujourd'hui.

Un second point qui se suffit à lui-même est que cette proposition présente un véritable problème juridique, un problème d'inégalité de traitement. Que veut régler le Conseil d'État avec cette proposition ? La question de la double indemnisation : une personne qui reçoit une indemnisation en même temps de son activité professionnelle et du fait de son activité politique. Mais il faut rappeler qu'il y a des employé-es du secteur privé, sur la base du code des obligations, qui peuvent obtenir un congé payé. Ce point-là n'est pas réglé dans le projet de loi. On peut aussi parler des indépendants. Bien entendu que les agricultrices et les agriculteurs ne peuvent pas travailler dans notre hémicycle. Mais aujourd'hui un grand nombre de professions se font sur ordinateur et il suffit de se balader un peu dans l'hémicycle pour voir que sur l'ordinateur ne se trouvent pas que les vidéos et les rapports du Grand Conseil.



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

On voit déjà qu'à ce moment-là il y a une inégalité de traitement et que l'ensemble des doubles indemnisations ne sont pas concernées par ce rapport. Le Conseil d'État nous répondra qu'il y a une différence avec la fonction publique car l'on parle des deniers publics. Du coup il y a un motif à différencier avec les personnes du secteur privé. Mais là encore, cette réflexion pêche car, comme cela a été relevé, les employé-es des communes ou de la Confédération ne sont pas concernés par ce projet de loi qui fait que l'on traitera donc différemment des situations semblables sans motif valable. C'est ce que le Tribunal fédéral appelle une inégalité de traitement et nous pensons que ce projet de loi ne résisterait pas à une analyse de cette autorité.

On touche de surcroît aux droits liés à la fonction de parlementaire qui sont des droits essentiels. Beaucoup de risques et d'incohérence avec ce projet pour un gain financier qui est finalement dérisoire, peut-être même déjà compensé par les travaux parlementaires sur cet objet. Le groupe socialiste vous demande donc de ne pas entrer en matière et de classer le postulat pour nous concentrer sur l'ensemble des autres sujets plus importants que nous avons à traiter. » •

L'entrée en matière est refusée par 57 voix contre 39.

Le classement du postulat 12.160 est accepté par 55 voix contre 39.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 31 janvier 2023.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.